

# Mémoire de la Ville de Bécancour

Étude des impacts liés au déclassement  
de la Centrale nucléaire Gentilly-2  
et du plan de diversification économique pour  
les secteurs  
du Centre-du-Québec et de la Mauricie





## Table des matières

---

Introduction .....	3
La Ville de Bécancour en bref .....	4
Historique du dossier.....	5
Les retombées pour notre ville .....	6
Impacts économiques .....	7
Impact provincial sur la production d'électricité.....	8
Augmentation des émissions de GES au Québec.....	9
Compensations financières à la hauteur des impacts.....	10
Les mesures d'urgence : des coûts récurrents qui ne cesseront pas.....	10
Impacts humains .....	11
Une expertise qui sera perdue .....	12
Une expertise scientifique perdue .....	14
Démantèlement : un créneau porteur ? .....	16
Proposition d'un compromis .....	18
Conclusion .....	20



## INTRODUCTION

Ce mémoire présente la position de la Ville de Bécancour à l'égard de l'annonce de la fermeture de la Centrale nucléaire Gentilly-2, qui est située sur le territoire de notre ville. Notre objectif est de démontrer les conséquences de cette décision sur les plans économique, social et environnemental pour notre ville et ses environs. Soulignons que cette décision est précipitée et incohérente sous plusieurs aspects. Il ne faut pas oublier l'impact humain de cette décision pour les femmes, les hommes et les familles qui vivent sur le territoire de la Ville de Bécancour.

Puisque le gouvernement a justifié cette décision sur la base d'arguments économiques, nous démontrerons dans les prochaines pages l'impact désastreux de cette décision sur l'économie et sur l'environnement de notre communauté.

Notre démarche en est une de la main tendue pour offrir au gouvernement l'opportunité de faire les choses autrement et surtout dans le but de rétablir un lien de confiance qui a été durement éprouvé par l'annonce brutale et précipitée de cette fermeture.

Au nom de la population, qui sera directement affectée par cette décision, nous osons croire que notre message sera entendu et qu'il donnera aux autorités compétentes une chance de s'amender dans le présent dossier.



# LA VILLE DE BÉCANCOUR EN BREF

## Une collectivité aux multiples facettes

La Ville de Bécancour est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans la région Centre-du-Québec. Elle compte une population de 12 438 habitants et couvre une superficie de 495 km<sup>2</sup>; résultat de la fusion de onze municipalités le 17 octobre 1965<sup>1</sup>.

Elle est située au carrefour des principaux axes de communication routiers (autoroutes 20, 30, 40 et 55), ferroviaires et fluvial. On retrouve sur son territoire l'un des plus grands parcs industriels au Canada avec près de 7 000 hectares de terrain disponible<sup>2</sup>.

Bécancour n'est pas seulement un parc industriel : elle compte aussi sur une zone verte dynamique où une agriculture diversifiée et prospère est pratiquée.

---

<sup>1</sup> Statistique Canada. Bécancour, Québec (Code 2438010) et Bécancour, Québec (Code 2438) (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2011., Ottawa, 24 octobre 2012.

<sup>2</sup> Site Internet de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour : <http://www.spipb.com/choisir/>



## HISTORIQUE DU DOSSIER

---

La Centrale nucléaire Gentilly-2 a été mise en service le 1<sup>er</sup> octobre 1983; il y a de ça presque 30 ans. Elle a une puissance de 675 MW, soit environ 2 % de la puissance installée du réseau d'Hydro-Québec<sup>3</sup>. Cette Centrale fournit 4,5 TWh d'électricité par année au réseau d'Hydro-Québec, ce qui représente la consommation de 250 000 résidences environ.

Après près de 30 ans de production sécuritaire, Hydro-Québec avait déposé un avis de projet pour sa réfection au ministre de l'Environnement du Québec, le 25 février 2002. Le ministre de l'Environnement de l'époque avait alors mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une audience publique sur le « Projet de modification des aires de stockage des déchets radioactifs et réfection de la Centrale nucléaire de Gentilly-2 ». C'était le 13 octobre 2004. Le BAPE a déposé son rapport en mars 2005, où il concluait, en bref, que la Centrale était conforme à toutes les normes canadiennes en matière de protection des personnes et de l'environnement.

La durée de vie utile de la Centrale est d'environ 30 ans. Pour prolonger son utilisation, Hydro-Québec Production doit procéder à une réfection majeure qui prolongera sa vie utile de 25 à 30 ans à compter de sa remise en service après la rénovation. Cette réfection comprend deux volets. Le premier déjà réalisé est la construction d'unités de stockage temporaire des déchets radioactifs en lien avec la réfection de la Centrale. Le second, à venir, est la réfection proprement dite de la Centrale.

Il est important de signaler ici qu'une somme de plus de 1 milliard de dollars a déjà été dépensée pour cette réfection, notamment par l'achat de matériel qui est déjà sur le site de la Centrale; on parle ici de turbine, d'ordinateurs, etc..

---

<sup>3</sup> Site Internet d'Hydro-Québec : [www.hydroquebec.com/production/centrale-nucleaire/index.html](http://www.hydroquebec.com/production/centrale-nucleaire/index.html)



La Centrale emploie près de 800 personnes dans notre région. À titre indicatif, Gentilly-2 se classe au deuxième rang de Bécancour derrière l'Aluminerie de Bécancour<sup>4</sup>.

À l'automne 2012, à la surprise générale, le gouvernement du Québec nouvellement élu annonçait son intention de ne pas procéder à la réfection de la Centrale, mais plutôt de la fermer.

## LES RETOMBÉES POUR NOTRE VILLE

---

Les emplois créés par les activités de la Centrale sont de qualité et bien rémunérés. En 2003, la masse salariale des employés de la Centrale habitant dans la région de Bécancour et les environs représentait environ 73 M\$, soit près de 87 M\$ en dollars d'aujourd'hui<sup>5</sup>.

En 2004, la Chambre de commerce de Bécancour dans son mémoire au BAPE soulignait que la Centrale offrait des salaires moyens de 70 000 \$ par année à près de 800 personnes hautement qualifiées. Cet employeur comptait au sein de ses effectifs le plus grand nombre d'ingénieurs au Québec pour une usine, selon l'Ordre des ingénieurs du Québec<sup>6</sup>. La qualité de ces emplois a aussi un autre avantage non négligeable pour une région comme la nôtre, soit celui de contrer l'exode des jeunes vers les grands centres, puisqu'ils peuvent espérer travailler dans leur région natale une fois leurs études complétées.

Il faut aussi compter sur des revenus de 13 M\$ par année pour les fournisseurs de premier et deuxième niveaux de la Centrale, situés à Bécancour<sup>7</sup>.

Parallèlement aux retombées économiques générées par les activités d'exploitation de la Centrale, d'autres activités associées à ses opérations entraînent des retombées économiques positives, aux niveaux régional et provincial. Parmi ces effets favorables, on n'a qu'à penser à la

---

<sup>4</sup> Hydro-Québec Production. *Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale de Gentilly-2*, octobre 2004, p. 10-2.

<sup>5</sup> Hydro-Québec Production. *Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale de Gentilly-2*, octobre 2004, p. 4-10.

<sup>6</sup> Chambre de commerce de Bécancour. *Centrale nucléaire Gentilly-2 – Mémoire présenté dans le cadre des audiences du BAPE*, 2004, p. 4.

<sup>7</sup> Chambre de commerce de Bécancour. *Centrale nucléaire Gentilly-2 – Mémoire présenté dans le cadre des audiences du BAPE*, 2004, p. 6.



clientèle des voyages d'affaires et scientifiques qui résulte des ententes de coopération entre Gentilly-2 et différentes centrales nucléaires étrangères qui visitent notre région. Nombreuses sont les fois où nous avons l'occasion de côtoyer des scientifiques, provenant des pays asiatiques par exemple, qui viennent passer de courtes périodes, pouvant s'échelonner jusqu'à plusieurs mois, entraînant ainsi une activité économique supplémentaire et un rayonnement international non négligeable.

## LES CONSÉQUENCES DE LA FERMETURE

---

Comment faire pour atténuer une fermeture éventuelle? Est-il nécessaire d'improviser une telle décision et de bousculer toute une région? Comment comprendre la décision de fermer Gentilly-2 alors qu'Hydro-Québec achète ailleurs l'électricité pour combler ses besoins? Les questions sont multiples et les conséquences de ces décisions sont nombreuses.

### **Impacts économiques**

La perte des emplois est certes l'un des impacts les plus évidents dans le présent dossier. Il est important de situer cette fermeture dans une perspective régionale plus globale. Il faut se rappeler que le Centre-du-Québec et la Mauricie ont été durement touchés dans le passé par la fermeture d'entreprises d'importance qui embauchaient des centaines d'ouvriers et de salariés. On n'a qu'à penser à Norsk Hydro et Fruit of the Loom. Également, la fragilité du secteur des pâtes et papiers vient encore assombrir le tableau.

La fermeture de Gentilly-2 représente pour le Centre-du-Québec et la Mauricie une perte de 800 emplois directs, 2 400 indirects et plus de 130 M\$. On parle ici d'emplois directs, indirects et induits tel que définis par Hydro-Québec dans les mémoires déposés au BAPE. Si un scénario d'une ampleur similaire pour la région de Montréal se produisait, ce serait la perte de plus de 60 000 emplois. Est-ce suffisant pour vous sensibiliser sur l'importance du choc, voire du cataclysme que nous appréhendons? Jamais, au grand jamais, une telle hypothèse n'aurait été effleurée, envisagée et encore moins discutée et décidée dans les officines gouvernementales sans concertation avec le milieu et sans une planification soigneusement

élaborée.

## Impact provincial sur la production d'électricité

Gentilly-2 a toujours eu un effet positif sur les coûts de production et sur la capacité de produire d'Hydro-Québec. Bon an, mal an, cette centrale produisait 4,5 TWh d'électricité. Il est intéressant de constater qu'au cours des dernières années, et malgré le fonctionnement de la Centrale, Hydro-Québec a acheté de l'électricité pour répondre à ses besoins. À cause d'une diminution des précipitations, comme ce fut notamment le cas en 2010<sup>8</sup>, cette réserve est descendue en bas des 60 % au cours des dernières années. Le tableau suivant montre les quantités d'électricité qui ont été achetées au cours des cinq dernières années; pendant cette période, Hydro-Québec a acheté 37 TWh d'électricité afin de compenser ses manques. Ces achats représentent un montant de 1,7 milliard de dollars. Là encore, des questions sont justifiées. Où Hydro-Québec a-t-elle acheté cette électricité à l'extérieur du Québec? A-t-elle acheté de l'électricité à des producteurs privés qui brûlent du charbon et du gaz de schiste pour la produire?

Achats d'Hydro-Québec pour combler ses besoins<sup>9</sup>

2007	6,3 TWh	373 M\$
2008	5,2 TWh	380 M\$
2009	3,7 TWh	223 M\$
2010	9,9 TWh	470 M\$
2011	5,1 TWh	254 M\$
<b>Total</b>	<b>37 TWh</b>	<b>1,7 G\$</b>

Si la Centrale avait été fermée à compter de 2006, on peut donc penser de façon très réaliste que les 4,5 TWh produits annuellement par Gentilly-2 se seraient ajoutés à nos achats à l'extérieur du Québec. Concrètement, c'est un montant additionnel de 1,1 G\$ que l'on aurait dû dépenser pour compenser le rendement de la Centrale pendant la même période. Une facture qui aurait facilement pu atteindre une somme astronomique de près de 3 G\$! Dans ce contexte, chiffres à l'appui, nous nous devons de demander au gouvernement : Est-ce réellement une bonne décision économique de fermer la Centrale?

<sup>8</sup> Hydro-Québec. *Rapport annuel*, 2010, p. 6.

<sup>9</sup> Rapports annuels d'Hydro-Québec, 2007 à 2011.

## Augmentation des émissions de GES au Québec

Deux articles publiés les 10 octobre et 17 décembre derniers dans le quotidien *La Presse*<sup>10</sup>, sous la plume d'Hélène Baril, nous apprennent que malgré ses énormes surplus, Hydro-Québec compte encore cette année sur des achats d'électricité auprès des réseaux voisins et des grandes entreprises québécoises pour passer l'hiver. Dans un rapport soumis au Northeast Power Coordinating Council<sup>11</sup>, Hydro indique « qu'elle aura besoin de la Centrale au gaz de TransCanada Energy (TCE) pour l'hiver 2015-2016 ». Cette Centrale d'une capacité légèrement inférieure à Gentilly-2 n'a fonctionné qu'une seule année depuis sa construction en 2008, coûte quand même extrêmement cher à Hydro-Québec, qui doit dédommager son propriétaire. On parle de 150 à 200 millions de dollars par année pour... rien ! Donc depuis 2008, Hydro-Québec a versé un milliard de dollars pour une centrale construite au coût de 500 M\$ environ. Cette entente entre TCE et Hydro-Québec prendra fin en 2026.

Pour répondre à sa demande en électricité, le Québec va augmenter de 2 % ses émissions de CO<sub>2</sub> en utilisant la Centrale au gaz de TCE pour compenser la fermeture de Gentilly-2. Là encore, un questionnement s'impose. Considérant qu'un consensus se dégage au Québec pour réduire l'émission de nos gaz à effet de serre, la décision de fermer la centrale Gentilly-2 et de la remplacer par une centrale au gaz est incompréhensible. Où sont les intentions environnementales dans cette décision?

Concrètement, c'est 1,65 million de tonnes de CO<sub>2</sub>, sans tenir compte des tonnes de méthane et de protoxyde d'azote, qui seront relâchées annuellement dans l'atmosphère.<sup>12</sup> Pour employer une image qui parle d'elle-même, c'est l'équivalent de 350 000 automobiles seulement pour le CO<sub>2</sub> ! Ainsi, pour compenser l'ouverture de la Centrale TCE, le gouvernement du Québec devra subventionner, à raison de 8 000 \$ par véhicule, l'achat de 350 000 automobiles électriques avec zéro émission. On parle ici d'une dépense de 2,8 G\$ ! On peut penser et appréhender que la Centrale de TCE sera mise en opération avant 2015.

<sup>10</sup> Hélène Baril. « L'hiver de justesse », *La Presse*, 17 décembre 2012.

<sup>11</sup> NPCC 2012 Quebec Balancing Authority Area Interim Review of Resource Adequacy, November 27, 2012.

<sup>12</sup> Étude d'impact sur l'environnement, Centrale de cogénération, Bécancour, Résumé des impacts, page 11, Août 2003.



## Compensations financières à la hauteur des impacts

La fermeture d'une centrale ne s'improvise pas et nécessite un travail colossal d'analyse, de consultations et de préparation. D'ailleurs, il est important de souligner que la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a rappelé Hydro-Québec à l'ordre sur ce sujet le 30 novembre dernier, dans une correspondance écrite de 15 pages. Nous apprenons le 9 janvier dernier, par la voix des médias locaux, que la CCSN tiendra des audiences sur le déclassement de la Centrale.

En 2004, dans un rapport produit par Hydro-Québec, il était clairement démontré que le budget des mesures d'atténuation des impacts économiques, à la suite d'une fermeture de la Centrale, devrait être proportionnel aux pertes économiques régionales anticipées<sup>13</sup>. Dans ce contexte, on comprendra nos réserves, voire nos critiques sur le Fonds de diversification économique annoncé cet automne. Est-ce qu'un petit fonds de 200 M \$ sera suffisant pour répondre aux impacts de cette fermeture? Il est illusoire de croire que cette aide financière basée sur des prêts compensera adéquatement la région. On ne peut pas hypothéquer l'avenir d'une communauté à coup d'annonces improvisées.

### LES MESURES D'URGENCE : DES COÛTS RÉCURRENTS QUI NE CESSERONT PAS

La fermeture de la Centrale n'élimine pas les risques qui y sont associés et la Ville de Bécancour doit assurer, aux termes de la *Loi sur la sécurité civile*, la sécurité de ses citoyens.

Tant que la CCSN n'aura pas confirmé que les risques associés auront été réduits de façon significative, Bécancour devra donc continuer à entraîner son personnel et à assurer l'entretien et continuer à effectuer des exercices de mesures d'urgences nucléaires. Il y a une station d'échantillonnage de l'air ambiant et des balises de contrôle des radiations autour de la Centrale opérées par Hydro-Québec. Qui s'en occupera après la fermeture de la Centrale?

La Ville de Bécancour doit également continuer à implanter et à opérer le système d'alerte rapide aux populations de Bécancour, de Champlain et du secteur Cap-de-la-Madeleine de la ville de Trois-Rivières. La Ville a dû engager une personne dédiée spécifiquement à l'opération

---

<sup>13</sup> Hydro-Québec Production. *Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale de Gentilly-2*, octobre 2004, p. 3-16.



de ce système. Après la période initiale de cinq ans prévue dans les deux ententes entre Bécancour et Hydro-Québec, qu'arrivera-t-il de l'aide financière?

## **Impacts humains**

Pour contrer une perte de 800 emplois dans une région comme la nôtre, les gens ont besoin de temps. Présentement, c'est tout le contraire qui se passe. Après une improvisation totale, en l'espace de quelques jours seulement, l'espoir a laissé la place à la surprise puis à la colère. Les citoyens de Bécancour ne comprennent pas pourquoi il en est ainsi. Pourquoi met-on la clé dans une installation de production électrique qui a été très performante, efficace et sécuritaire pendant près de 30 ans?

Il sera facile d'invoquer que pour une majorité des employés de la Centrale, la sécurité d'emploi que leur confèrent leurs conventions de travail les protègent. Il faut comprendre que la majorité de ces employés, dont plus de 10 % des ingénieurs d'Hydro-Québec, devra être relocalisée avec leur famille à l'extérieur de la région. Mais est-ce que cela protégera les familles du déchirement de quitter une communauté qui a vu naître et grandir leurs enfants et dans laquelle elles se sont investies ? Est-ce que ça compensera les pertes de revenus des épiciers, restaurateurs, commerçants de toutes sortes qui avaient comme clientèle ces 800 personnes, leurs conjoints, leurs enfants, etc. ?



## UNE EXPERTISE QUI SERA PERDUE

---

La Ville de Bécancour est membre du comité de pilotage du plan de mesures d'urgence de Gentilly-2 (PMUNG2). En cas de sinistre, le gouvernement du Québec a prévu l'intervention de plusieurs ministères dont ceux de *l'Environnement, Développement Durable, des Parcs et de la Faune, de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation, de la Santé et des Services sociaux, des Transports, de la Sécurité publique, de Services Québec* et de la *Sûreté du Québec*. Pour coordonner leurs actions, il a mis sur pied un comité de pilotage du PMUNG2. Or, même pendant que la Centrale fonctionnait, on assistait à un fort roulement de personnel au sein de ce comité en raison des départs à la retraite ou des changements d'emploi. Plus de la moitié des membres ont changé depuis 2006, les membres les plus stables étant ceux de la Ville de Bécancour.

On constate également que dans les ministères, la participation à ce plan de mesures d'urgence n'était pas une priorité à un point tel qu'ils ne parvenaient pas à dépenser le budget de formation et d'acquisition de matériel de protection mis à leur disposition par Hydro-Québec qui, incidemment, ne payait pas un sou aux municipalités sous le prétexte fallacieux qu'elle ne pouvait subventionner une municipalité !

Quand une personne quittait le comité de pilotage, son remplaçant n'avait généralement pas été formé pour prendre la relève. Imaginons ce que ce sera dans un contexte de centrale fermée ! S'il n'y avait pas de sentiment d'urgence quand le réacteur fonctionnait, on a peine à croire qu'il sera accru dans l'avenir. Pourtant, en cas de sinistre, il faudra afficher la même efficacité pour protéger la population.

Par ailleurs, Hydro-Québec collaborait avec la Ville en assurant le soutien technique sous forme de prêt de matériel (portails de détection pour les travailleurs d'urgence et la population évacuée) et par des formations annuelles aux équipes municipales d'urgence sur les notions de précautions à prendre, visite de la Centrale pour maintenir la connaissance de la configuration des lieux, etc..



Il en était de même de l'Agence régionale de Santé et de Services sociaux pour la distribution des comprimés d'iode. Que deviendra son rôle et quelle collaboration recevra-t-elle d'Hydro-Québec ?

Le bureau régional de la Sécurité civile du Québec à Trois-Rivières ne compte que trois personnes disposant d'une connaissance du dossier nucléaire. Qu'en sera-t-il dans quelques années à la suite des multiples coupures budgétaires annoncées?

Soulignons également que la gestion d'une intervention lors d'une fuite à Gentilly reposera davantage sur la Ville de Bécancour, et que les capacités de réaction des ministères et organismes gouvernementaux ne devront pas être moindres qu'aujourd'hui.

La mise en dormance de la centrale de même que le déclassement devra se faire avec les permis appropriés de la CCSN. Le risque (incluant les actions malveillantes) et les mesures d'interventions devront être maintenus selon les directives de la CCSN. Hydro-Québec devra avoir et maintenir ses permis auprès de la CCSN, incluant les rapports et audiences publiques annuels.



## Une expertise scientifique perdue

L'une des conséquences importantes de cette fermeture est la perte d'une expertise considérable non seulement pour la région, mais pour l'ensemble du Québec. Présentement, trois universités collaborent directement à la recherche et au développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et spécialisée pour la Centrale.

L'Université Laval participe à la recherche via son laboratoire de radio-écologie de son département de chimie. On y compte des étudiants du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> cycle.

L'École Polytechnique de l'Université de Montréal offre un programme de recherche et d'enseignement à l'Institut de génie nucléaire (IGN). Cet institut est soutenu financièrement en partie par Hydro-Québec. Son réacteur Slowpoke d'une capacité de 20 kW, son expertise en sûreté nucléaire, en physique et en thermohydraulique de réacteurs nucléaires et ses laboratoires adjacents attirent des chercheurs de partout dans le monde.

Enfin, plus près de nous, le département de génie de l'UQTR serait directement touché puisque plusieurs finissants trouvaient un emploi à la Centrale Gentilly-2, qui compte 150 ingénieurs. De plus, plusieurs scientifiques travaillant à la Centrale soutenaient les étudiants dans leurs recherches au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> cycle.

Il est important de rappeler que plus de 250 techniciens et spécialistes qui travaillent à la Centrale sont issus des cégeps et des universités.

La Centrale constitue un apport important de cerveaux dans notre communauté. Ces employés compétents vivent dans notre ville, à proximité de leur lieu de travail. Mais le départ éventuel de ces personnes pourrait avoir un autre effet pervers. Citons à ce sujet un rapport d'Hydro-Québec produit en 2004. « Par ailleurs [...], quelques auteurs ont mentionné qu'un enfant dont au moins l'un des parents a effectué des études supérieures aura davantage tendance à



entreprendre lui-même de telles études. »<sup>14</sup> La présence de ces professionnels sur notre territoire stimule le goût des études supérieures chez nos jeunes.

Mais l'expertise ne se perdra pas seulement pour les grandes écoles. Il y a aussi tous les fournisseurs de la Centrale qui doivent fournir des produits standardisés de grande qualité.

Il est illusoire de penser que le Québec deviendra un champion du démantèlement de centrales quand le processus de démontage ne commencera pas avant, au minimum, une trentaine d'années après la fin de la production d'énergie, d'autant plus que le Québec n'a fait aucune démarche pour se positionner dans les initiatives en cours au Canada pour le traitement et la disposition des déchets provenant du déclassement et de la restitution des sites.

---

<sup>14</sup> Hydro-Québec Production. *Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale de Gentilly-2*, octobre 2004, p. 8-2.



## DÉMANTÈLEMENT : UN CRÉNEAU PORTEUR?

---

Depuis l'annonce de la fermeture de Gentilly-2, une illusion a été entretenue par plusieurs personnes au gouvernement insinuant que le Québec pourrait devenir un leader mondial dans le démantèlement de centrales nucléaires de type CANDU. Selon elles, à partir de ce constat, le Québec pourrait bâtir pour créer des emplois dans un avenir rapproché dans ce créneau.

Cette vision relève plus de l'illusion que d'un réel débouché pour les 800 personnes qui perdront leur travail dans notre région au cours des prochains mois. Nous irons plus loin en disant que cette idée est un sophisme.

Dès que les principaux déchets nucléaires auront été sécurisés, ce qui prend peu de temps, le reste des travaux de démantèlement impliquera principalement une main-d'œuvre temporaire de construction qu'on peut trouver n'importe où.

Nous tenons à citer aux membres de la CAPERN (la Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles) un extrait de ce rapport publié en octobre 2004 pour le compte d'Hydro-Québec.<sup>15</sup>

« Selon les études consultées, les fournisseurs du secteur nucléaire subissent une diminution de leurs activités régulières ou récurrentes après la fermeture d'une centrale. Par contre, cette diminution peut être en partie compensée par une augmentation des activités dans des industries connexes, comme celle du traitement des déchets durant la période de déclassement de l'installation nucléaire (AIEA, 2002). En d'autres termes, la fermeture d'une centrale peut générer des emplois temporaires associés aux travaux de démantèlement.

Il convient cependant de souligner ici qu'à la Centrale Gentilly-2, les travaux de démantèlement ne seront effectués qu'après une longue période de dormance, de telle sorte que les fournisseurs de la Centrale subiront une diminution de leurs activités dès les premières années de la fermeture sans pour autant que cette perte puisse être compensée par la possibilité de participer aux travaux de démantèlement, du moins pas avant une période d'attente de plus de

---

<sup>15</sup> Hydro-Québec Production. *Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale de Gentilly-2*, octobre 2004, p. 3-13.



trente ans. Par ailleurs, certains auteurs mentionnent que les entreprises doivent développer au préalable les compétences de leurs employés dans des secteurs non traditionnels tels que le déclasséement d'usines nucléaires, si elles veulent participer à ce type d'activités.

Dans le cas des fournisseurs québécois de la Centrale Gentilly-2, toutefois, il faut noter que l'investissement dans le développement de nouvelles compétences en déclasséement d'installations nucléaires pourrait sembler difficilement justifié puisqu'il s'agit du seul site nucléaire au Québec. » De toute façon cette expertise existe déjà ailleurs.

Nous n'avons pas besoin d'en dire davantage sur ce qui a été véhiculé cet automne. L'étude publiée par Hydro-Québec, de même que le rapport d'Hydro-Québec déposé par la Ministre à l'automne 2012, sont très clairs à ce sujet.

## PROPOSITION D'UN COMPROMIS

---

Plusieurs experts ont expliqué que bien des solutions n'ont pas été analysées dans cette fermeture annoncée. La décision de la fermeture de Gentilly-2 ne serait-elle pas précipitée?

Lors d'une rencontre publique tenue le 17 octobre dernier à Bécancour, un panel d'experts est venu expliquer que Gentilly-2 pourrait encore être exploitée pendant cinq ans sans réfection. « Il n'y a aucune raison valable de ne pas pouvoir l'exploiter [la Centrale] pendant cinq ans sans faire de réfection. Quatorze centrales vont le faire. La question technique n'est pas là. »<sup>16</sup>

Plusieurs chiffres ont circulé quant aux coûts réels de réfection de la Centrale. Depuis quelques mois, il y a eu une surenchère dans les estimations. Deux centrales identiques ont été rénovées à Point Lepreau au Nouveau-Brunswick pour 2,3 milliards de dollars, et une en Corée du Sud. Deux réacteurs ont été remis en marche à Bruce Power en Ontario après une remise à neuf qui a coûté 4,8 G\$. Comment Hydro-Québec justifie-t-elle un montant de 4,3 milliards de dollars pour un seul réacteur? Nous voulons savoir comment Hydro-Québec en est venu à cette conclusion ?

---

<sup>16</sup> Marc Rochette. « Gentilly-2 exploitable pendant cinq ans sans réfection », *Le Nouvelliste*, 18 octobre 2012.

## Proposition

**Bien que nous souhaitons que le gouvernement annule complètement sa décision, nous voulons par notre proposition faire preuve, une fois de plus, de notre volonté de trouver des solutions concrètes, qui sauront rallier l'ensemble des intervenants.**

**Nous demandons donc au gouvernement du Québec de prolonger la vie de la Centrale jusqu'en 2016 afin de donner le temps nécessaire aux experts, aux employés de la Centrale, aux syndicats représentant les travailleurs, aux élus locaux, régionaux et provinciaux ainsi qu'à la population en général de faire le point sur ce dossier majeur et déterminant pour l'avenir de Bécancour et de la région.**

**Nous pourrions ainsi mettre en place l'environnement propice pour traverser cette période difficile. Nous aurons aussi le temps de préparer un véritable plan de transition socio-économique pour la ville et la région. Nous aurons de plus le temps nécessaire pour créer les programmes d'aide aux entreprises, pour que celles-ci démarrent leurs opérations chez nous en engageant du personnel et créer ainsi de nouveaux emplois. Il est irréaliste de croire que les 800 emplois perdus avec la fermeture de la Centrale seront créés dans les prochaines semaines, voire même dans les prochains mois.**

## CONCLUSION

---

Le sujet de la consultation que vous menez actuellement est éloquent et résume bien la position inconfortable dans laquelle cette décision place la Ville de Bécancour et toute la région immédiate. On n'y traite que des impacts économiques de la fermeture sans permettre un débat de fond sur la pertinence de la décision du gouvernement.

À la lumière de ce qui s'est passé depuis l'annonce de la fermeture de la Centrale, le 20 septembre dernier, deux impacts majeurs ressortent clairement. D'abord, le coup de massue de 130 M\$ dans l'économie régionale par la perte de ces 800 emplois directs. Et l'autre, plus insidieux, car il s'agit des drames humains qui sont apparus et qui surgiront encore plus intensément dans notre communauté.

De plus, après les annonces improvisées et les rencontres avec les autorités gouvernementales, voilà qu'une autre grosse tuile frappe la région ! Jamais il n'avait été question que l'aide financière promise de 200 M\$ serait principalement constituée de prêts ! Jamais, le gouvernement n'avait annoncé cette particularité, pourtant majeure. Là encore, les citoyens y ont vu une insulte supplémentaire dans ce triste dossier géré à la va-comme-je-te-pousse !

Il est facile de dire que le gouvernement a mis en place un fonds d'aide de 200 M\$. Quel sera son effet de levier, compte tenu qu'il est constitué majoritairement de prêts, et quand naîtront concrètement les résultats de ces investissements ? Dans trois ans, dans cinq ans ? Plus tard ? À court terme, les impacts négatifs seront malheureusement importants.

Il est illusoire de croire qu'une aide financière de 200 M\$, basée sur des prêts, compensera adéquatement la région. Il faudra une réflexion et une planification rigoureuses. On ne peut pas hypothéquer l'avenir d'une communauté à coup d'annonces improvisées. La poussière retombera sur ce dossier au gouvernement dans quelques mois, mais la population de Bécancour et des environs vivra encore longtemps avec les conséquences de cette décision.



Pourquoi cet empressement à fermer la Centrale alors que plusieurs spécialistes déclarent publiquement qu'elle pourrait très bien produire encore cinq ans? Il faut que le gouvernement reconsidère sa position, comme il l'a fait pour des dossiers qu'il a gérés depuis son élection. Il doit annoncer qu'il prendra le temps nécessaire pour bien faire ses devoirs, dans le respect de la population de Bécancour et de la région, et même du Québec.

Ce n'est pas vrai que nous devons augmenter le déficit du Québec pour une décision qui mérite réflexion et analyse plus poussée! Nous invitons donc le gouvernement à réviser ses intentions, en ayant à l'esprit de respecter un échéancier réaliste et qui permettra aux gens d'Hydro-Québec de bien faire leurs devoirs, comme le demande la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Le gouvernement du Québec a la responsabilité de fournir ainsi aux experts et à la population de notre région le temps nécessaire et suffisant pour pouvoir envisager cette fermeture avec plus de sérénité, puis de travailler à atténuer les effets de cette décision si néfaste pour notre économie et notre population. Une transition sur quelques années ne va pas à l'encontre de la décision du gouvernement actuel, mais aura au moins l'avantage de permettre à tous les intervenants concernés d'en amoindrir l'impact et de préparer Bécancour et la région aux changements importants qui en résulteront.

Que le gouvernement du Québec prenne cette décision malgré l'opposition de la région, c'est un choix politique avec lequel il peut vivre dans le futur. Si vous n'aviez qu'une chose à retenir de notre participation à cette audience de la CAPERN, c'est la suivante : Que l'on ferme Gentilly-2 ou non, de grâce, qu'on le fasse dans le respect des citoyens, de notre ville et de notre région. Les gens de chez nous diraient : " Faites ça comme du monde !"

Nous vous remercions de votre attention.

.

Créée en octobre 1965, de la fusion de onze municipalités,  
la ville de Bécancour possède un des plus grands  
territoires du Québec avec ses 447 km<sup>2</sup>.

Depuis, six secteurs la composent : Bécancour, Gentilly,  
Précieux-Sang, Saint-Grégoire, Sainte-Angèle et  
Sainte-Gertrude.



1295, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) Canada G9H 1A1

Téléphone : 819 294-6500 | Télécopieur : 819 294-6535

Courriel : [becancour@ville.becancour.qc.ca](mailto:becancour@ville.becancour.qc.ca)

[www.becancour.net](http://www.becancour.net)